



information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

COVID-19 : Foire aux questions

Vous trouvez sur cette page, une foire aux questions pratiques que vous pouvez vous poser. Elles seront mises à jour régulièrement.

Retrouvez également le [point sur la situation de la Ville sur la page dédiée.](#)

Retrouvez également le [point sur la situation de la Ville sur la page dédiée.](#)

MAJ - Mardi 12 mai - 17h10

J'ai payé un service municipal pour mars, puis-je être remboursé ?

Toutes les factures de mars ont été recalculées et feront l'objet d'un avoir sur les prochaines factures des familles.

Je dois me marier en mairie, est-ce maintenu ?

Tous les mariages sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Je dois inscrire mon enfant pour la rentrée scolaire, que dois-je faire ?

Vous pouvez inscrire votre enfant sans problème auprès de la direction des affaires scolaires. Vous pouvez les contacter au 01 30 69 17 92.

J'ai inscrit mon enfant à l'accueil périscolaire et/ou à la cantine en mai, comment sera établie la facture ?

Pour les prestations de mai, les factures seront éditées fin mai pour un paiement fin mai-début juin en fonction de la fréquentation réelle des enfants aux activités périscolaires.

Je paie l'accueil périscolaire et/ou la cantine pour mon enfant à l'année, comment se passe le remboursement s'il ne retourne pas à l'école ?

Pour les famille inscrites à l'année, comme précisé sur le portail, il convient qu'elles prennent contact soit aux guichets soit (le mieux) par mail sur regie.centrale@mairie-trappes.fr pour nous informer de leur annulation.

Mes enfants doivent partir en séjours de volontariat cet été, sont-ils maintenus ?

Non les séjours de volontariat sont reportés à 2021. Pour toutes questions appelez la direction de la jeunesse au 01 30 69 16 40.

Les marchés des Merisiers et du centre-ville sont-ils maintenus ?

Les marchés restent pour le moment fermés

La consommation d'eau du robinet est-elle risquée ?

Non

Communiqué du 5 mars 2020 de Aquavesc (Service public de l'eau de l'ouest parisien) :

"Actuellement, d'après les connaissances scientifiques et épidémiologiques déjà établies, aucun cas de contamination n'est rapporté à l'eau potable. Les diverses méthodes de désinfection (chlore, ozone, UV) que l'eau potable subit avant d'être distribuée agissent de manière aussi probante pour ce virus que pour tous les autres.

L'eau du robinet est donc parfaitement consommable."

- **COVID 19 est tué par le chlore.**
- La SEOP a augmenté la dose d'injection.
- La décarbonatation a été arrêtée pour ne pas mobiliser de la main d'œuvre pour un simple traitement de confort.

Ai-je le droit d'assister à un enterrement ?

Oui, les cérémonies funéraires sont autorisées dans une limite de 20 personnes.

Les bureaux de postes sont-ils ouverts ?

Oui, les bureaux de poste sont ouverts.

La collecte des déchets est-elle maintenue ?

Oui, les collectes continuent des déchets se poursuit normalement, aux jours et heures habituels, consultez le [calendrier des collectes 2020](#).

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers. [Plus d'infos](#)

? Pour préserver la santé des éboueurs merci de présenter vos déchets dans un sac fermé placé dans le bac également fermé.

? La **collectes des encombrants, suspendue depuis lundi 15 avril a repris lundi 11 mai.**

? Les collectes **de textiles via les bornes de collecte sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.**

Le réseau de **déchetteries saintquentinoises** prépare la réouverture partielle de ses sept sites pour le 4 mai.

L'accès aux déchetteries sera soumis à conditions : sur rendez-vous uniquement, via www.peps.fr, à raison d'un seul dépôt par semaine (aux horaires habituels, sauf le dimanche où les déchetteries resteront fermées) et dans le respect des gestes barrière. De plus, par mesure de sécurité pour le personnel mobilisé, il est demandé aux habitants, entreprises et communes conventionnées d'optimiser leurs déplacements, de se munir d'un masque et de gants de protection.

Les déchets verts sont ils toujours collectés ?

Malgré le confinement, depuis lundi 6 avril, Saint-Quentin-en-Yvelines a repris le ramassage des déchets verts les lundis matin à Trappes-en-Yvelines.

Afin d'optimiser ces ramassages, et compte tenu des circonstances exceptionnelles, les usagers doivent retarder au maximum certains travaux, comme la taille, dans le but de préserver le service de ramassage. Par ailleurs, il est demandé de laisser **les bacs et sacs préalablement fermés à disposition des équipes**, jusqu'à ce qu'ils soient prélevés. En effet, des passages dits de « rattrapage » pourront être effectués, à titre exceptionnel, les jours qui suivent si nécessaire. Enfin, la fourniture de sac vert n'est toujours pas assurée.

Les circonstances exceptionnelles actuelles n'ont pas permis à chaque foyer de récupérer des sacs à déchets végétaux. Il ne sera pas possible d'en récupérer dans les semaines à venir et le réseau des déchetteries ayant été contraint de fermer, les Saint-Quentinoises ne peuvent plus les y déposer non plus.

Cependant beaucoup d'entre vous ont démarré l'entretien de leur jardin et des solutions simples peuvent être mises en place à la maison. Voici quelques conseils de bon sens pour vous accompagner, en attendant le retour à une situation plus conventionnelle.

1. Le plus facile est de composter vos déchets verts si vous détenez un composteur.

2. Si vous ne disposez pas encore de composteurs et que votre jardin le permet, c'est le moment de vous initier au compost en tas afin d'éliminer naturellement ces déchets (de nombreux tutoriels sur internet). Vous pourrez, lorsque la situation sera revenue à la normale vous rapprocher de SQY pour faire une demande de composteur et ainsi pérenniser cette première expérience.

3. Si une collecte des déchets végétaux en porte à porte est en place sur votre commune, attendez son démarrage pour présenter vos déchets, dans le respect des équipiers de collecte : sacs biodégradables ou réutilisables (avec un poids acceptable), bac dédié si vous en disposez, branches liées en fagot (2 m de long maximum et diamètre inférieur à 5 cm).

Est-il autorisé de se promener dans les parcs de la Ville ?

De manière générale, les parcs restent fermés.

Je ne peux pas sortir faire des courses ou je connais une personne vulnérable

Pour faire face à cette situation exceptionnelle liée à la crise du COVID-19 et assurer sa mission d'aide aux personnes vulnérables, la Croix-Rouge française a mis sur pied un dispositif exceptionnel de conciergerie solidaire : « [Croix-Rouge chez vous](#) ». Toute personne vulnérable confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, leur numéro national **09 70 28 30 00** ou numéro local **06 07 37 71 72**.

Est-il possible de se déplacer dans les jardins familiaux / potagers ?

Les jardins familiaux / potagers sont de nouveau accessibles.

Comment imprimer les devoirs de mes enfants ?

Vous devez contacter le [directeurs de l'école](#) de votre enfant qui vous fera parvenir via la poste tous les documents nécessaire.

Puis-je fréquenter les aires de jeux et city stades de la ville ?

Non, les city stades et aires de jeux restent fermés.

J'ai fait une demande de passeport ou de carte d'identité avant le confinement, puis-je la récupérer ?

S'il vous a été indiqué que votre titre est disponible en mairie, il vous suffit de vous y rendre le matin de 9h00 à 12h.



Document(s)

[Arrêté ministériel précisant tous les commerces qui ont le droit d'ouvrir](#)
[Mesures de soutien et contacts utiles pour accompagner les entreprises](#)

Liens utiles

[Site dédié du Gouvernement](#)
[Site de l'agence régionale de santé](#)

Contact

Coronavirus 2019 n-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0800 130 000 (appel gratuit)

**En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,
au retour de Chine, composez le 15**

